

Président

Téléphone : 04 79 75 93 30
Télécopie : 04 79 75 76 00
presidence@savoie.cci.fr

Monsieur le Maire

Maire des Avanchers - Valmorel
Mairie
Chef - lieu
73260 LES AVANCHERS - VALMOREL

Nos réf. :

Objet : Avis sur le projet de PLU arrêté
Commune des Avanchers - Valmorel Tignes

Chambéry, le 12 juillet 2019

Monsieur le Maire,

Vous nous avez sollicités pour émettre un avis sur le projet de PLU arrêté de votre commune et nous vous en remercions.

Nous avons pris connaissance avec attention des différentes pièces constitutives de ce projet dont nous tenons à souligner la qualité ainsi que le niveau d'ambition.

Le rapport de présentation et ses annexes dressent un diagnostic complet et réaliste des enjeux de votre commune. Nous souscrivons pleinement aux perspectives que ceux-ci ouvrent et que vous explicitez par ailleurs dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Le niveau d'ambition du PADD est élevé et traduit la volonté de marquer une nouvelle dynamique dans l'histoire de la commune. Nous partageons votre volonté de conserver la qualité de l'architecture et l'ambiance particulière qui démarque l'offre touristique de Valmorel des autres stations. Néanmoins, les évolutions climatiques et la concurrence nationale et internationale obligent à de nouveaux arbitrages pour lesquels nous souhaitons vous faire part des commentaires suivants.

En premier lieu, la consolidation de l'activité économique et l'offre en équipements pour maintenir la dynamique démographique. Vous ambitionnez de fixer la population résidente et d'attirer de nouveaux habitants en proposant, entre autres, une offre d'emplois à l'année ainsi qu'un renforcement de la qualité de vie par la préservation voire l'augmentation de commerces et de services de proximité. **Nous partageons pleinement cette orientation stratégique car le maintien, voire l'augmentation, d'une population résidente à l'année conditionne l'atteinte de nombreux objectifs parmi lesquels celui de rendre pérenne une offre de commerces et de services de proximité marchands ou non marchands.**

En second lieu, le renouvellement des offres touristiques par la diversification. Vous ambitionnez d'impulser une dynamique immobilière nouvelle par des opérations ciblées sur des secteurs stratégiques : un pôle hôtelier au Bois de la Croix en proximité immédiate du Club Med, un produit touristique haut de gamme dans le secteur de Valmorel « première génération » en proximité immédiate du centre de la station, la reprise de la colonie d'Alfortville ou encore le renforcement du secteur des Lanchettes. **Le niveau d'ambition affiché est important mais nous semble dimensionné aux défis que la station devra relever.**

En troisième lieu, la reconstruction de la station sur la station. Nous saluons votre volonté de renforcer l'attractivité des centralités existantes par un travail spécifique sur les espaces déjà urbanisés qui doivent muter pour s'adapter aux nouvelles attentes de la clientèle. **La construction de nouvelles résidences dans le quartier de Crève-Cœur à l'emplacement des zones de stationnement ou encore la requalification de l'ancien lotissement de la Charmette sont deux exemples qui illustrent l'indispensable mutation urbaine des stations.**

En quatrième lieu, la modernisation du domaine skiable. Le PLU ambitionne de renforcer le produit glisse en développant le ski d'altitude par l'extension du domaine dans le secteur du Mottet à plus de 2 100m. La menace du réchauffement climatique fait peser un risque réel sur les stations de moyenne altitude telle que Valmorel. **Bien que l'extension en altitude du domaine skiable ne soit pas une solution suffisante pour contrer les conséquences de la récurrence des aléas neigeux, il n'en demeure pas moins une nécessité permettant de sécuriser le début et fin de saison.**

En cinquième lieu, la diversification du produit touristique d'été en valorisant les atouts et en élargissant l'offre nature et loisirs déjà existante. Le Club Med jouant parfaitement son rôle de moteur du dynamisme touristique hivernal comme estival, vous ambitionnez d'aménager un golf de 10 ha dans le secteur du Bois de la Croix afin de renforcer son attractivité estivale. **Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à travailler le positionnement de cette offre nouvelle afin qu'elle soit complémentaire et non concurrente de l'offre existante mais aussi du projet de golf compact proposé par la commune de Saint Martin de Belleville.**

En dernier lieu, la facilitation des déplacements au sein de la commune mais aussi avec les stations reliées. **Nous partageons votre stratégie d'intervenir sur toutes les mobilités quelles soient touristiques (différer les jours d'arrivée et de départ pour alléger la circulation, améliorer l'offre de transports par navettes, renforcer le caractère piétonnier de la station par l'aménagement de cheminements piétons) ou qu'elles soient à destination des résidents et salariés (accompagner le développement de l'offre de trains en Tarentaise, revitaliser la gare d'Aigueblanche, créer des parkings relais aux abords de la station, mutualiser les navettes pour desservir au mieux les villages).** **Nous vous invitons à persévérer dans votre stratégie d'optimisation du stationnement des voitures individuelles en privilégiant au maximum les solutions en souterrain** et ce, bien qu'il s'agisse d'un sujet complexe faisant appel à des solutions onéreuses. En effet, la station de Valmorel bénéficie d'une ambiance particulière qui doit être renforcée par une réflexion ambitieuse sur le développement des mobilités douces et donc du stationnement des voitures.

En conclusion, la CCI Savoie émet un avis favorable au projet de PLU des Avanchers - Valmorel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bruno GASTINNE